

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD444

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 40

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« font l'objet d'une mise à »,

les mots :

« sont mis à la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.